

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 MAI 2017

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE. S. ROUVIERE, adjoints, M. BLANCHARD, C.RIBIERE, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, J. DELARBRE, O. FONTVIEILLE, C. BERNOIN conseillers municipaux.

Procuration : T.MOLENDI à J. VEYRAT

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE

Le maire explique que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village, la commune a proposé à M. Jérémie PAGES, propriétaire des parcelles C342 et C343 d'une superficie totale de 761 m² situés en bordure du CD23, un échange de terrains, et ce afin de faciliter les installations d'évacuation des eaux pluviales vers la Tave.

En contre partie, la commune céderait à M. Pagès une partie de la parcelle C521, située à Cocovèze, d'une superficie de 413 m².

D'autre part, dans le cadre de la construction du nouveau château d'eau au quartier Sadargues, la commune a proposé à M. Jérémie PAGES, propriétaire de la parcelle C90 d'une superficie de 480 m² avant découpage (chemin d'accès au futur château d'eau), un échange de terrains (partie de la parcelle C90 d'une surface de 182 m²)

En contre partie, la commune céderait à M. Pagès une partie de la parcelle B588, située au lieudit Sadargues, d'une superficie de 917 m². Cette dernière parcelle représente une bande de terrain à prendre sur le talus longeant le CD 23, et permettra à M. PAGES de joindre deux parcelles lui appartenant.

Le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'échange des terrains sans soulte en fixant le montant commun à 0,50 euros le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de 12 voix pour et 2 abstentions (Cécile Ribière et Olivier Fontvieille), approuve cette proposition.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Jérôme VEYRAT, délégué auprès des associations, présente à l'assemblée le tableau d'attribution de subventions.

Il propose d'allouer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves : 300 €
- Amis sans Frontière : 150 €
- Loisirs et Créations : 150 €
- Comité des Fêtes : 1000 €
- Lady'Namics : 300 €
- Histoire et Patrimoine : 200 €

Il explique en outre que, Les Aînés de la Vernède, souhaitant fêter les quarante ans de la création du club, ont demandé une subvention exceptionnellement plus importante que les autres années. Il propose à l'assemblée de leur allouer 1000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces montants et accepte d'accorder la subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association "Les Aînés de la Vernède".

DECISION MODIFICATIVE (VIREMENT DE CREDITS N°1)

Le maire explique à l'assemblée que suite à la demande du comptable public qu'il y a lieu d'approuver le changement de nomenclature (remplacement des comptes 7325 par le 73223 et 73921 par le 739211) et aussi d'indiquer les crédits suffisants au compte 28041582.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 73921 : Attribution de compensation | 6384,00 E | |
| CHAP. 73 : Impôts et taxes | 6384,00 E | |
| D 739211 : Attribution de compensation | | 6384,00 E |
| CHAP. 73 : Impôts et taxes | | 6384,00 E |
| R 73223 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales | | 4000,00 E |
| CHAP. 73 : Impôts et taxes | | 4000,00 E |
| R 7325 ; Fonds de péréquation RFCI | 4000,00 E | |
| CHAP. 73 : Impôts et taxes | 4000,00 E | |
| R 28041582 : Autres groupements, bâtiments et installations | | 1,00 E |
| CHAP.040-28 : Amortissements des immobilisations | | 1,00 E |
| R 10226 : Taxe d'aménagement, versement de sous densité | 1,00 E | |
| CHAP.10 : dotations Fonds divers Réserves | 1,00 E | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réunions du SIEAPA des 18 et 25 avril 2017** : Comptes rendus des thèmes abordés lors de ces deux réunions.
- **Vandalisme à l'école communale** : Dernièrement, l'école a été vandalisée et quelques dégâts ont été constatés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- **Plaque commémorative guerre 39 / 45 et guerre d'Algérie** : Proposition sur la pose d'une plaque commémorative en souvenir des guerres de 39/45 et d'Algérie. Comme celle-ci ne peut en aucun cas être apposée sur le monument aux morts, il est proposé de poser cette plaque sur une stèle qui sera installée dans le jardinet sur la place, près de la bibliothèque.